



# Préparation à Solvabilité II

Exercices de préparation spécifiques aux  
groupes en 2014 et 2015

Avril 2014

## 1 Introduction

Le Secrétariat général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a présenté lors de sa conférence du 12 décembre 2013 un calendrier de préparation du marché français à ce nouveau régime prudentiel, en cohérence avec les orientations de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles.

Des exercices de préparation sont proposés au marché français en 2014 et 2015. Les exercices spécifiques aux groupes sont détaillés dans cette note.

## 2 En 2014, remise d'un ORSA préparatoire

Les groupes devront remettre, **pour le 24 septembre 2014**, un rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou rapport « ORSA ») au niveau groupe. **Celui-ci devra couvrir les trois évaluations de l'ORSA.**

Des [indications pour la réalisation du rapport ORSA préparatoire](#), tirée de l'expérience d'ORSA piloté mené en 2013, ont été publiées sur le site de l'Autorité. Elles n'appliquent aux rapports ORSA des entités individuelles comme à ceux des groupes.

Contrairement aux entités individuelles, il n'est pas demandé aux groupes de remettre des états quantitatifs en 2014.

## 3 En 2015, remise d'un ORSA préparatoire, d'une sélection d'états prudentiels et d'un rapport narratif

En 2015, les groupes devront participer aux mêmes exercices que les entités individuelles, avec toutefois des délais de remise plus longs. Les caractéristiques des éléments à remettre ainsi que les délais sont prévus par les orientations européennes sur la préparation.

Dans le cadre de la préparation au pilier 3, les groupes devront remettre :

- la **sélection d'états annuels Solvabilité II**, au niveau groupe, définie dans les orientations sur la communication d'informations aux autorités nationales compétentes (EIOPA-CP-13/010), au plus tard le 15 juillet 2015,
- le **rapport narratif**, au niveau groupe, prévu par les orientations sur la communication d'informations aux autorités nationales compétentes (EIOPA-CP-13/010), au plus tard le 15 juillet 2015 – seules les informations mentionnées dans les sections IV, V et VI des orientations et applicables aux organismes individuels sont attendues ;
- la **sélection d'états trimestriels** au niveau groupe définie dans les orientations sur la communication d'informations aux autorités nationales compétentes (EIOPA-CP-13/010), qui portent sur des données au 30 septembre 2015, au plus tard le 6 janvier 2016.

Dans le cadre de la préparation à l'ORSA, les groupes devront remettre, comme en 2014, un **rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou « ORSA »)**. Conformément aux orientations sur l'évaluation prospective des risques propres (EIOPA-CP-13/09), ce rapport devra porter sur les trois évaluations de l'ORSA et être transmis à l'autorité de contrôle au plus tard dans un délai de deux semaines à compter de l'examen et de l'approbation des évaluations par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

En 2015, l'ensemble de ces remises devra se faire via le portail Onegate, comme pour les entités individuelles. Les états quantitatifs devront être remis au format XBRL.



61, rue Taitbout  
75009 Paris  
Téléphone : 01 49 95 40 00  
Télécopie : 01 49 95 40 48  
Site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)